



CHARTRE DES BONNES PRATIQUES POUR LA MAÎTRISE DES PUNAISES DE LIT

PRÉAMBULE

Les signataires de la présente charte sont des entreprises formées et reconnues dans la maîtrise des populations de punaises de lit, titulaires du label Punaises de lit.

- Elles gèrent le risque punaises de lit.
- Elles mettent en œuvre les procédures d'intervention établies par le Collège Formateurs et validées par le Comité Scientifique, Technique et Réglementaire de la CS3D.
- Elles organisent la lutte de manière raisonnée dans un souci d'efficacité et de santé pour l'Homme et son environnement.

Les entreprises formées s'engagent à :

ENVIRONNEMENT ET RÉGLEMENTATION

- Se conformer à la législation en vigueur et aux bonnes pratiques de traitement diffusées sur le site de la CS3D.
- Connaître et maîtriser les risques inhérents à leurs activités.
- Utiliser de manière raisonnée et responsable les biocides, en informant le client que parmi les différentes méthodes de lutte, les traitements chimiques doivent être réservés aux cas les plus lourds et utilisés de manière ciblée.
- Faire évoluer leurs pratiques d'intervention en fonction de l'avancée des connaissances scientifiques et techniques.
- Être vigilantes en matière de gestion des produits biocides et de leurs déchets.
- Respecter les règles de sécurité relatives à la protection des humains, des animaux domestiques, des organismes non-cibles, de l'eau, de l'air et de l'environnement.

ENGAGEMENTS CONTRACTUEL ET ETHIQUE

- Transmettre les informations réelles et sincères sur la ou les personne(s) formée(s) au sein de l'entreprise.
- Tenir des statistiques détaillées de ses interventions dans le cadre de l'observatoire mis en place en partenariat avec le Ministère.
- S'engager à répondre aux enquêtes confidentielles du Comité Technique, Scientifique et Réglementaire de la CS3D.
- Informer de manière précise chaque client sur la nature des services proposés, leurs limites et leurs évolutions.
- Assurer la mobilisation de moyens compatibles avec les traitements présentés lors des formations.
- Confier la mise en œuvre des traitements au personnel formé aux bonnes pratiques.
- Respecter une politique commerciale et concurrentielle loyale et sincère.
- Informer le client de l'existence de la plateforme « Signal Conso » de résolution des problèmes à l'amiable et de la possibilité de signaler au 3939 les pratiques abusives.

INFORMATION ET COMMUNICATION

- Se maintenir informé de l'évolution des techniques, de la réglementation et de la sécurité.
- Diffuser une information explicite adaptée et mise à jour auprès des clients.
- Conseiller sur les solutions existantes et la préparation aux traitements.
- Informer de l'évolution réglementaire qui encadre la lutte contre les punaises de lit.
- Fournir chaque fois que de besoin les documents techniques et pratiques utilisés.

FORMATION

- Assurer la mise en place des bonnes pratiques indiquées lors de la formation

Je soussigné(e), gérant(e) ou responsable de l'entreprise m'engage à respecter et à faire respecter chacune des composantes de la Charte lors de toute intervention de mon entreprise pour le traitement contre les punaises de lit.

Fait à, le

**Président du Comité Technique,
Scientifique et Réglementaire de la
CS3D**

Patrick GRAVEY